

DECRET N° 79/270 DU 30 MAI 1979
portant nomination de Monsieur SAKALA Louis
Ingénieur stagiaire des Travaux Publics en
qualité de Directeur du Génie Civil à la
Régie Nationale des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Monsieur SAKALA Louis, Ingénieur stagiaire des Travaux
Publics est nommé Directeur du Génie Civil à la Régie Nationale des
Travaux Publics (RNTP).

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent dé-
cret sont abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Brazzaville, le 30 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire

Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde des Sceaux,

Henri LOPES.-

Victor TAMBA-TAMBA.-